



Dette donc pas de prime de licenciement

Par **LOU**, le **02/10/2008** à **12:30**

Bonjour. Je viens d'être licenciée après 15 ans d'activité à la Poste. j'ai été en longue maladie de 2004 à 2007 . Au bout de 3 ans Le médecin du travail a demandé un reclassement , qui a été refusé par ma hiérarchie.(Pas de poste !) m'a t-on dit.rnje suis en invalidité 2ème catégorie. Le médecin du travail m'a dit que je pouvais reprendre une activité au sein de la Poste. J'étais d'accord car cela était important pour mon équilibre . On m'a répondu qu'il n'y avait pas de possibilité de reclassement pour moi . Dons j'ai été licenciée , sans prime de licenciement ni indemnités , mon employeur me dit que j'ai une dette qui date de l'année 2004-2005 . En arrêt de travail, j'étais parfois réglé par la sécu et parfois par mon employeur. Difficile à calculer , car parfois j'étais subrogée et parfois je ne l'étais plus. Une dette qui date de 2004- 2005 que l'on ne peut calculer est ce normal ? et me demander une dette après autant de temps sans m'en avoir informée au par- avant . Que puis-je faire car la somme est de : 7500euros. J'ai l'impression d'être sanctionnée d'avoir cette maladie . Merci pour votre aide.